

NOTE D'INFORMATION

CONSEIL GENERAL
ET
LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

LA DECENTRALISATION A DONNE DES RESPONSABILITES NOUVELLES ET
MULTIPLES AUX CONSEILS GENERAUX.

LES LABORATOIRES VETERINAIRES DEPARTEMENTAUX QUI REALISENT LES
ANALYSES DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE SANITAIRE NATIONALE DE
LA FAUNE SAUVAGE, SONT, NOUS LE SAVONS, DEVENUS SERVICE DU
CONSEIL GENERAL.

DE LA SORTE LE CONSEIL GENERAL PREND UNE PART NON NEGLIGEABLE A
LA GESTION DU PATRIMOINE "FAUNE SAUVAGE".

AUSSI AVEC L'ACCORD DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE
LABORATOIRES VETERINAIRES DEPARTEMENTAUX (ADILVA), NOUS AVONS
PENSE UTILE DE MIEUX INFORMER LES PRESIDENTS DES CONSEILS
GENERAUX DE L'EXISTENCE DE SAGIR, AINSI QUE LES PRESIDENTS DE
CONSEILS REGIONAUX (article paru dans "REGIONS MAGAZINE", revue
des élus et responsables régionaux d'Octobre 1990 n° 12 p. 37).

VEUILLEZ DONC TROUVER CI-JOINTE POUR INFORMATION LA
CORRESPONDANCE AINSI ADRESSEE AUX CONSEILS GENERAUX.

NOTA : Plusieurs Fédérations départementales des chasseurs ont déjà trouvé un accord avec le Conseil Général pour favoriser l'activité du Laboratoire vétérinaire départemental en tant que participant à la sauvegarde des espèces gibier (cf. lettre ST/MPF 90/283 du 24/07/90).

15 novembre 1990



OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE

Paris, le 12 NOV. 1990

Affaire suivie par : Claude MALLET

N/Réf. : ST/MPF/CM/DH 90/305

V/Réf. :

Objet : Monsieur le Président du
Conseil Général

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années le Conseil Général a la charge des laboratoires vétérinaires départementaux.

Grâce à leur soutien actif, dont je vous remercie, et avec le concours des laboratoires spécialisés des Ecoles Nationales Vétérinaires et du Centre National d'Etudes Vétérinaires et Alimentaires, l'Office National de la Chasse a pu assurer la Surveillance Sanitaire de la faune sauvage sur l'ensemble du territoire national.

Compte-tenu de l'intérêt croissant porté par les Conseils Généraux à la protection de l'environnement, il nous a paru souhaitable de vous faire encore mieux connaître ce programme d'actions coordonnées (intitulé **SAGIR**) que souhaitent copier d'autres pays de la Communauté Européenne.

La connaissance précise de l'état sanitaire de la faune sauvage est essentielle à la protection de la santé de l'homme et des animaux domestiques. Elle est, bien entendu, également, une des bases importantes de la gestion rationnelle de cette ressource naturelle.

La note que vous trouverez, sous ce pli, décrit les objectifs et l'organisation de ce programme opérationnel.

Vous pourrez, si vous le jugez nécessaire, utiliser ou reproduire ce texte à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de
l'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE



Paris, le 17 JUIL. 1990

N/Réf. : ST/MPF/CM/dh 90/253

V/Réf. :

Objet :

**NOTE D'INFORMATION SUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE NATIONALE
DE LA FAUNE SAUVAGE**

Préserver la faune sauvage, c'est reconnaître son droit à l'existence, même dans nos pays fortement industrialisés. Comme le stipule la loi relative à la Protection de la Nature, cette faune fait partie du patrimoine naturel qu'il est du devoir de chacun de sauvegarder.

La survie des animaux est tributaire de l'évolution des milieux déjà fortement modifiés par l'homme : peuplements végétaux, utilisation des sols, régime des eaux, infrastructures urbaines et voies de communication pèsent de plus en plus sur la faune sauvage. Par un aménagement attentif, il est encore possible d'offrir aux populations d'animaux sauvages des milieux accueillants.

Cependant, les efforts de prise en compte de la faune sauvage dans l'aménagement de l'espace risquent d'être contrariés par des causes anormales de mortalité (épidémies, intoxications, accidents par collision ...) dont de nombreuses sont liées aux activités humaines.

Aussi, pour assurer un avenir durable à la faune sauvage, est-il nécessaire de bien connaître les causes de perturbation de son état sanitaire. C'est pourquoi à l'initiative de l'Office national de la chasse (ONC), établissement public sous tutelle du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et de la Prévention des Risques Technologiques et Naturels Majeurs, a été mise en place une *Surveillance sanitaire nationale de la faune sauvage*, nommée *SAGIR*.

.../...

Cette réalisation mérite d'être présentée car elle est encore insuffisamment connue, en raison probablement de sa nature très technique.

La *Mission de la préservation de la faune sauvage* de l'ONC coordonne l'ensemble du système et assure l'essentiel des relations entre les organismes impliqués que sont :

- les Fédérations Départementales des Chasseurs ;
- les Laboratoires Vétérinaires Départementaux (LVD) qui ont la mission délicate du criblage "des cas" qui leur sont soumis et du choix des investigations complémentaires à l'autopsie ;
- des laboratoires à orientation spécialisée, tel le Laboratoire de Toxicologie de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, par exemple ;
- le Centre National d'Etudes Vétérinaires et Alimentaires (CNEVA), dont deux de ses laboratoires nationaux assurent des fonctions de centralisation et d'exploitation des résultats.

Le travail déjà accompli en quelques années est impressionnant : quatre-vingt-dix laboratoires participants, plusieurs centaines de gardes nationaux et de techniciens mobilisés pour des milliers d'examen nécropsiques portant sur diverses espèces sauvages, parmi lesquelles le lièvre est actuellement l'espèce la plus représentée.

Les résultats sont d'un intérêt suffisant pour susciter l'attention d'organismes extérieurs à ce programme, dont des services d'épidémiologie médicale (Médecine humaine) pour des problèmes de zoonoses.

La France a été pionnier dans ce secteur de recherche et plusieurs autres pays européens semblent adopter le modèle français pour leurs besoins nationaux.

.../...

Il va de soi que les diagnostics réalisés, centralisés, et critiqués doivent être confrontés avec les connaissances sur les milieux. Une surveillance sanitaire efficace et complète doit donc consister à juxtaposer les cartes géographiques des pathologies déterminées à d'autres cartes relatives aux autres facteurs limitants, tels que les rigueurs climatiques, les ressources en nourriture, la prédation, les activités humaines, ...

C'est surtout après ces préliminaires longs et délicats qu'il sera possible "d'intervenir" pour influencer sur le cours des événements avec le maximum de chance de ne pas susciter d'effets pervers inattendus.

On sait déjà par exemple qu'un habitat diversifié évite une concentration sur les lieux de gagnage et diminue ainsi les risques de transmission des maladies. On apprend aussi à connaître les effets toxiques en nature des substances agrochimiques, ce qui permet de conseiller l'utilisation des produits les moins dangereux mais aussi efficaces.

SAGIR mérite plus que la sympathie qui accompagne les entreprises généreuses. Pour la première fois dans l'histoire de l'observation de l'environnement animal de l'homme, il apporte les structures qui pourront permettre d'obtenir, de canaliser, de stocker les informations, puis d'orienter vers le bon destinataire analyses et résultats pour une exploitation satisfaisante, afin de trouver des réponses appropriées aux questions posées.

Ce programme ambitieux, mais réaliste, est d'intérêt général. Il apparaît logique de commencer à le faire connaître en le présentant aux membres des collectivités locales qui sont considérés comme les garants de notre environnement, et parmi eux, aux Conseillers Généraux des départements français qui assurent le fonctionnement des Laboratoires Vétérinaires Départementaux, ainsi qu'aux coordinateurs que sont les Conseillers Régionaux.

Robert FILLETON, Président de
l'Association Nationale des Directeurs de
Laboratoires Vétérinaires Départementaux

Jean SERVAT,
Directeur de l'Office National
de la Chasse

